



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

2 rue Richard Lenoir
93100 Montreuil

Montreuil, le 1^{er} mars 2012

Réponses de Philippe POUTOU, candidat du NPA à la CIMADE

Notre politique vise à terme à instaurer la liberté de circulation et d'implantation.

Pour nous, il est clair que ce principe, inséparable de nos convictions internationalistes et de nos exigences de justice et de respect des droits humains élémentaires, ne relève pas de l'utopie : sa reconnaissance nous apparaît au contraire la seule position réaliste car il est clair que des êtres humains ne sauraient s'accommoder indéfiniment de l'obstacle de frontières qui contribuent à les enfermer dans les rapports de domination auxquels ils sont soumis. Pour autant, nous sommes bien sûr conscients qu'un tel principe ne saurait être admis dans un seul pays et qu'il doit en tout état de cause relever de décisions prises à un niveau international par des institutions réellement démocratiques et sous le contrôle des peuples.

Des mesures transitoires doivent donc être prévues, sous-tendues par trois orientations générales :

– *La circulation des personnes doit être facilitée en cessant d'être soumise essentiellement à une logique administrative et de contrôle policier ; les étrangers doivent cesser d'être divisés en catégories rabaissantes qui les ramènent à une condition unique, que ce soit de membre de famille, de travailleur, d'étudiant, malade, etc. Comme pour tout un chacun, l'unicité de leur personne doit être reconnue. Les codes d'entrée et de séjour doivent cesser d'être un empilement de lois et de règlements à vocation répressive et, à l'instar du Code du Travail, servir de référence destinée à garantir le respect des droits. Nous voulons en finir avec le « police partout, justice nulle part », applicable en premier lieu aux étrangers. Plus généralement, nous refusons le traitement carcéral des problèmes sociaux.*

– *Des conditions d'accueil des étrangers dans la dignité doivent être prévues, dans tous les domaines : logement, formation et apprentissage de la langue, accès à l'emploi sans discriminations... les moyens nécessaires doivent être dégagés. Les tarifs des visas et titres de séjour, comme ceux de tous les documents administratifs doivent être revus à la baisse et modulés en fonction des moyens des postulants.*

– *Il en découle directement que la « politique migratoire » ne saurait être isolée d'une politique d'ensemble. Nous nous définissons comme parti anticapitaliste ; nous sommes de fait convaincus qu'une politique d'authentique ouverture aux étrangers n'est concevable que dans un contexte où les rapports de domination seront proscrits : cela n'est évidemment guère compatible avec la logique même du capitalisme. Là encore, nous aurons à prévoir des mesures transitoires, mais, par exemple, la recherche de moyens pour un accueil décent des étrangers passe par des mesures fiscales et budgétaires de grande ampleur.*

Dans cet esprit, nous souscrivons globalement à vos « six propositions leviers » (le terme nous convient de par son caractère dynamique), sous réserve de quelques précisions et amendements. Pour les reprendre point par point :

1. Dénonciation des accords de gestion des flux migratoires : accord sans réserves.

2. Accord, mais avec un complément concernant la mise en place d'un dispositif d'accueil digne de ce nom en matière d'hébergement et d'accompagnement médical, social et scolaire.

3. Insuffisant à nos yeux : nous demandons l'attribution de visas à tout demandeur, avec obligation de motivation par l'administration de tout refus éventuel et mise en place d'une procédure de recours auprès d'une instance indépendante ; ce système devra être étendu à la prorogation des visas pour gripper la machine à fabriquer des sans-papiers.

4. Même principe que pour les visas : stabilisation par l'attribution en principe d'une carte de résident unique de 10 ans pour tous, dès le premier renouvellement, motivation obligatoire des éventuels refus, mise en place d'une commission des recours indépendante, Aucun titre de séjour de doit faire état du titre auquel il aurait été accordé, tel que VPF, salarié, etc.

5. Nous sommes pour la fermeture des centres de rétention ; nous demandons également la dépénalisation du séjour irrégulier.

6. Nous adhérons pleinement à la notion de « citoyenneté de résidence » : à ce titre, nous ne limitons pas le droit de vote et l'éligibilité aux seules élections locales et régionales ; ils doivent être accordés pour toutes les élections à tout titulaire de la « carte de résident unique de 10 ans » accordée dès le premier renouvellement.

Les 3 mesures que prendra Philippe Poutou, dès juillet 2012 (sous réserve, toutefois, de l'obtention d'une majorité absolue du NPA à l'Assemblée Nationale) :

Régularisation de tous les sans-papiers avec carte de résident pour tous ceux qui étaient présents sur le territoire depuis plus d'un an ; régime de droit commun (carte d'un an convertible de droit dès le premier renouvellement) pour les autres.

Abrogation du CESEDA et de tous les régimes d'exception adoptés au fil des décennies à l'encontre des étrangers pour aboutir dans la pratique à l'assèchement des entraves à l'entrée et au séjour des étrangers.

Adoption de mesures de protection sociale dans le cadre d'une politique globale bénéficiant à tous les Français et dans le respect scrupuleux du principe de l'égalité des droits.